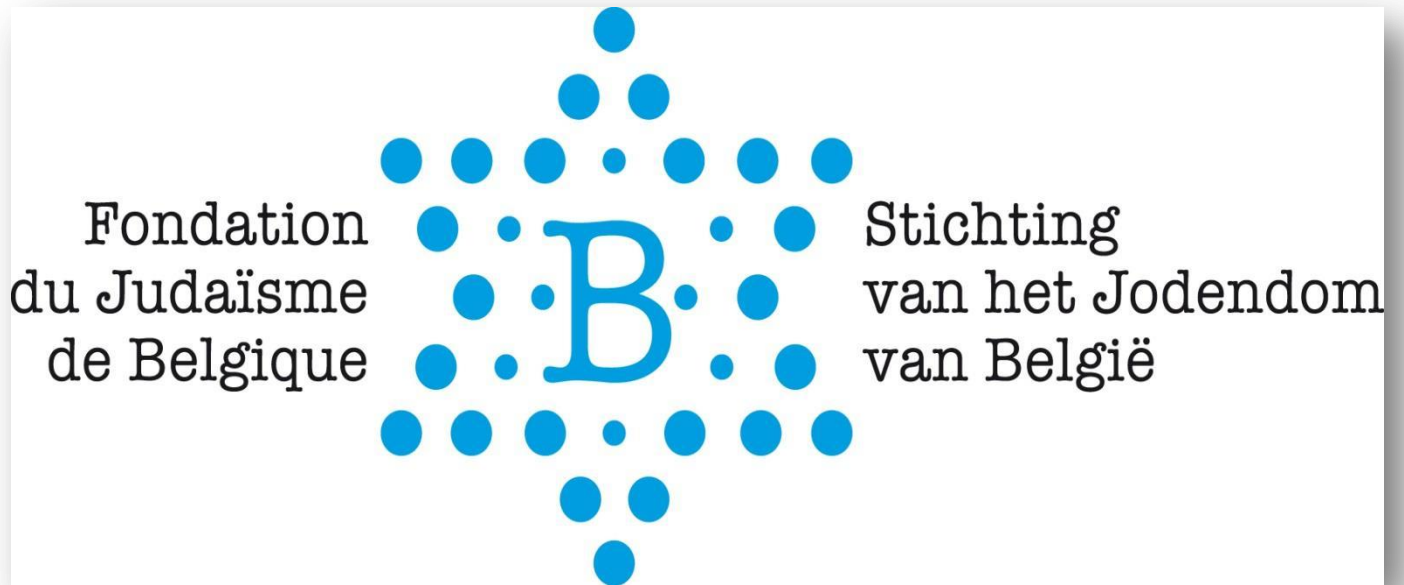


Rapport d'activités



2009



Table des matières :

UN BREF HISTORIQUE	3
RESTITUTION DES BIENS SPOLIES ET CREATION DE LA FONDATION DU JUDAÏSME DE BELGIQUE.....	4
LES BUTS DE LA FONDATION.....	5
STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION	6
Le Conseil d'Administration	6
Le Bureau	8
LES COMMISSIONS.....	9
Commission finances	9
<i>Commission juridique</i>	9
Commission nationale de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets.....	10
Commission francophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets	10
Commission néerlandophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets	10
Comité de gestion du Fonds "Solidarité 3.000" (cf infra)	10
LES ACTIVITES DE LA FONDATION.....	11
Solidarité 3.000	11
Allocations et subsides.....	11
Tableaux des montants des allocations de fonctionnement aux Institutions et des subsides aux projets en 2009.....	12
Commission francophone.....	12
Allocations-subsides francophones : liste des Institutions.....	13
Liste des projets francophones.....	15
Commission néerlandophone.....	17
Allocation-subsides néerlandophones : liste des Institutions.....	18
Liste des projets néerlandophones.....	20
Commission nationale.....	21
Allocations-subsides nationaux.....	22
Liste des projets nationaux.....	22
Tableau récapitulatif des montants des allocations de fonctionnement aux Institutions et des subsides aux projets en 2009	23

UN BREF HISTORIQUE

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, selon les sources les plus fiables, il y avait environ 67.000 Juifs en Belgique, principalement à Bruxelles, Anvers, Charleroi, et Liège. Au lendemain de la guerre, ils n'étaient plus qu'environ 25.000.

De l'été 1942 à l'automne 1944, 25.000 Juifs et 313 Tziganes furent déportés de Belgique via le camp de rassemblement qu'était la Caserne Dossin à Malines et 5.000 via Drancy (Nord de la France). Parmi eux il y avait 5.000 enfants. Seuls 1205 des déportés juifs via Malines et 300 des déportés via Drancy échappèrent au génocide. Sauf exception rarissime, aucun enfant déporté n'échappa à la "solution finale". 13 Tziganes survécurent. Les adultes et enfants juifs qui sortirent de la clandestinité où ils avaient plongé pour échapper à la déportation ainsi que les rares survivants des camps nazis entreprirent de reconstruire leur communauté décimée et dévastée à tous les niveaux.

Pendant les 5 décennies qui suivirent la fin de la guerre, peu d'attention fut accordée aux spoliations et iniquités dont la communauté juive avait été victime. Un certain nombre de Juifs obtint des indemnités accordées par l'Allemagne dans le cadre de la loi BrüG. Dans les années 50 également, la Belgique instaura divers statuts de victimes de la guerre mais les protestations de ceux qui avaient été déportés en tant que juifs contre leur éviction du bénéfice de ces nouvelles dispositions ne furent pas entendues.

Il fallut attendre, après la chute du mur de Berlin et l'ouverture des archives dans les pays de l'Est pour qu'une lumière nouvelle soit jetée sur les appropriations des biens ayant appartenu aux communautés juives en Europe tant de l'Ouest que de l'Est.

Dans la foulée, il apparut que la Belgique n'échappait pas à cet état de fait.

Une Commission représentant toutes les tendances de la Communauté juive a été créée (la Commission Nationale de la Communauté Juive de Belgique pour la Restitution (C.N.C.J.B.R.)). Dès 1996, cette Commission entreprit des démarches auprès du Gouvernement de Jean-Luc Dehaene et ensuite auprès du Gouvernement de Guy Verhofstadt, avec les objectifs qui suivent :

1. La reconnaissance aux survivants de la Shoah de statuts de victimes de la guerre et des avantages liés à ces statuts.
2. L'obtention de la mise en place d'une commission mixte gouvernement-communauté juive de recherches sur les spoliations subies par la communauté juive.
3. La restitution des biens matériels via la mise en place d'une commission gouvernementale ad hoc.
4. La restitution des fonds provenant de l'or non monétaire.
5. La remise des archives de la déportation.
6. La création d'une Fondation du Judaïsme de Belgique.

Les dirigeants de la C.N.C.J.B.R., reconnue dans ces domaines comme leur interlocutrice par les instances politiques et financières ont mené leurs missions dans les seuls buts d'une part de défendre au mieux de leurs possibilités les droits des victimes juives, qu'elles aient été déportées, enfants cachés, adultes cachés, personnes discriminées et spoliées ou leurs ayants-droit et, d'autre part, d'assurer l'avenir de la communauté juive.

RESTITUTION DES BIENS SPOLIES ET CREATION DE LA FONDATION DU JUDAÏSME DE BELGIQUE

La loi du 15 janvier 1999 institue une commission mixte Gouvernement-Communauté juive dite, dite ici "Commission Buysse I" ; chargée d'enquêter sur les spoliations ; elle établit la composition de la Commission, ses champs d'action, son mode et ses moyens de fonctionnement.

L'enquête historique sur les spoliations a abouti à un rapport déposé en 2001.

Au lendemain de la clôture des travaux de la Commission Buysse I, le Gouvernement a mis en place, par la loi du 20 décembre 2001, une Commission de dédommagement des membres de la communauté juive pour les biens dont ils ont été spoliés lors de la Seconde Guerre mondiale (dite Commission Buysse II) qui a enregistré 5.620 demandes. Le rapport final de la Commission Buysse I a servi de base pour les travaux de la Commission Buysse II et également pour les négociations menées par la C.N.C.J.B.R. avec l'Etat, les banques et les compagnies d'assurances afin de déterminer le montant et le taux de réévaluation des biens indûment conservés par chacun de ces secteurs.

Au regard des résultats acquis dans d'autres pays européens, les taux de réévaluation appliqués en Belgique sont les plus élevés.

Vu les circonstances, le Gouvernement a notamment accepté :

- que soit dérogé à la loi sur les biens tombés en déshérence (cette loi stipule qu'après une période de 30 ans, les biens tombés en déshérence doivent être versés aux caisses de l'Etat) : la communauté juive, au travers d'une institution à créer, a été déclarée seule légataire légitime des biens qui n'auront pas pu être restitués à leurs propriétaires ou ayants droit et ce, au travers d'une Fondation d'utilité publique à créer par la communauté juive ;
- que les biens restitués aux ayants-droit ne soient pas soumis au paiement de droits de succession.

Le montant total des sommes restituées, non comprise la somme versée à titre de restitution de l'or non monétaire, se monte à 110 millions d'euros.

Ce montant mis à la disposition de la Commission Buysse II a été versé sur un compte spécial à la Banque Nationale. La loi du 20 décembre 2001 prévoit également, à l'issue du processus de restitution, le versement du solde à une Fondation d'utilité publique à créer par la communauté juive de Belgique, c'est-à-dire la Fondation du Judaïsme de Belgique. Afin de permettre à la Fondation d'être installée et de débiter dans ses travaux, la loi prévoyait le versement d'une somme (10 millions d'euros) avant la fin des travaux de la Commission Buysse II.

Chacune des demandes a fait l'objet d'un examen individuel approfondi par la Commission Buysse II.

La Commission Buysse II a accordé 35,2 millions d'euros de dédommagement sur base des critères déterminés par la loi.

Elle s'est prononcée avant le 31 décembre 2007 sur toutes les demandes de dédommagement. Le mandat de la Commission s'achèvera à l'issue du traitement des dossiers faisant l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Sauf une réserve à disposition de la Commission Buysse II jusqu'à la clôture des cas litigieux, le solde des biens qui, faute de survivant, n'ont pu être restitués à leurs légitimes propriétaires par la Commission Buysse II, a été versé à la Fondation du Judaïsme de Belgique en décembre 2008.

LES BUTS DE LA FONDATION

Les statuts de la Fondation du Judaïsme de Belgique (F.J.B.) ont été publiés au Moniteur belge du 30 juillet 2004. Ils ont fait l'objet d'un examen attentif des services juridiques du Ministère de la Justice afin de vérifier leur conformité aux dispositions légales relatives aux Fondations d'utilité publique.

L'article 3 des statuts stipule que la Fondation

est constituée dans le but de recueillir les avoirs juifs spoliés ou délaissés sur le territoire de la Belgique entre 1940 et 1945 et pour lesquels aucun ayant droit n'a pu être retrouvé (...)

et qu'elle a pour mission

- *de gérer le capital intangible de la Fondation*
- *de répartir périodiquement les intérêts de ce capital de façon à permettre à la communauté juive de Belgique d'assurer sa pérennité (...). Les demandes de subsides ou projets devront être soumis à la Fondation par une ou plusieurs institutions (...) et pour autant qu'ils concernent*
 - *la mémoire de la Shoah*
 - *le social, dans son interprétation la plus large,*
 - *l'éducation*
 - *le culte et tout ce qui s'y rattache*
 - *la culture*
 - *la solidarité et le soutien aux victimes juives de la Seconde Guerre mondiale, en particulier aux survivants de la Shoah, en ce compris ceux qui se sont établis en Belgique après la Libération*
 - *la solidarité avec les personnes qui, telles les Tziganes, ont été comme la communauté juive, victimes de discriminations, de persécutions racistes ou de déportation "raciale" pendant la Seconde Guerre mondiale*
 - *la solidarité avec les personnes extérieures à la communauté juive, parmi lesquelles les Justes de Belgique (...)*
 - *la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance*
 - *la recherche scientifique et historique à sujets juifs ou relatifs à la Seconde Guerre mondiale.*

Cette énumération n'est pas limitative (...).

STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

En raison de la fédéralisation du pays, la Fondation a opté pour une structure adaptée à cette situation politique et à la répartition géographique des entités francophones et néerlandophones juives. Ainsi, les administrateurs néerlandophones représentent les communautés juives établies dans les Flandres et Anvers ; les administrateurs francophones représentent les communautés juives établies à Bruxelles, en périphérie et en Wallonie.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de 25 membres parmi lesquels au plan national, 1 représentant du Consistoire Central Israélite de Belgique, 1 administrateur représentant les victimes juives de la guerre; 5 administrateurs issus des milieux politiques, économiques, culturels, techniques ou scientifiques, 4 administrateurs ayant fait partie de la Commission Buysse I; au plan régional, 7 administrateurs représentatifs de la communauté juive francophone, 7 administrateurs représentatifs de la communauté juive néerlandophone.

Ces administrateurs représentent les secteurs d'activités : cultuel, culturel, éducatif, de mémoire, social, etc. de la communauté juive de Belgique.

Conseil d'Administration au 1.1.2009		Conseil d'Administration au 1.1.2010	
Président : Roger LALLEMAND		Président : Roger LALLEMAND	
Administrateurs nationaux		Administrateurs nationaux	
<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Henich APFELBAUM Frederik ERDMAN Mark EYSKENS Andries KINSBERGEN Julien KLENER Eli RINGER Georges SCHNEK Régine SUCHOWOLSKI David SUSSKIND Robert TOLLET	Sylvain LANDAU Robert GROSMAN David ROSLER Santo FRANCO	Henich APFELBAUM Frederik ERDMAN Mark EYSKENS Andries KINSBERGEN Julien KLENER Eli RINGER Georges SCHNEK Régine SUCHOWOLSKI David SUSSKIND Robert TOLLET	Sylvain LANDAU Robert GROSMAN David ROSLER Santo FRANCO
Administrateurs francophones		Administrateurs francophones	
Micha EISENSTORG Thomas GERGELY Freddy GOLDBERG Henri GUTMAN Philippe MARKIEWICZ David PARDES Eliane WIEDER	Norbert CIGE Maurice RENOUS Diane CULER Odile MARGAUX Emmanuel WOLF Philippe WEIL Elliot LEVY	Micha EISENSTORG Thomas GERGELY Freddy GOLDBERG Henri GUTMAN Philippe MARKIEWICZ David PARDES Eliane WIEDER	Norbert CIGE Maurice RENOUS Diane CULER Odile MARGAUX Emmanuel WOLF Philippe WEIL Elliot LEVY
Administrateurs néerlandophones		Administrateurs néerlandophones	
Abraham FISCHLER Ruth FROHMANN- GARTNER Mendel FRUCHTER Marc GROSS Pinkas KORNFELD Natan RAMET Raphaël WERNER	Claude Marinower	Abraham FISCHLER Ruth FROHMANN- GARTNER Mendel FRUCHTER Marc GROSS Pinkas KORNFELD Natan RAMET Raphaël WERNER.	Claude MARINOWER

Le Bureau

Le Bureau exécutif, se compose de 7 personnes. Pour le premier Bureau, deux de ses membres à savoir, son président Roger Lallemand et son premier vice-président, le Baron Julien Klener, ont été désignés statutairement. Les 5 autres membres de ce premier Bureau exécutif, ont été élus par le Conseil d'Administration:

Bureau au 1.1.2009	Bureau au 1.1.2010
Président : Roger LALLEMAND 1 ^{er} Vice-Président : Julien KLENER 2 ^{ème} Vice-Président : Ruth FROHMANN-GARTNER Secrétaire : Philippe MARKIEWICZ Secrétaire adjoint : Raphaël WERNER Trésorier : Abraham FISCHLER Trésorier adjoint : Thomas GERGELY	Président : Roger LALLEMAND 1 ^{er} Vice-Président : Julien KLENER 2 ^{ème} Vice-Président : Ruth FROHMANN-GARTNER Secrétaire : Philippe MARKIEWICZ Secrétaire adjoint : Raphaël WERNER Trésorier : Abraham FISCHLER Trésorier adjoint : Thomas GERGELY
Observateurs : Henri GUTMAN Pinkas KORNFELD Eliane WIEDER	Observateurs : Henri GUTMAN Pinkas KORNFELD Eliane WIEDER

Secrétariat :

Judith KRONFELD, Directrice

Hélène WIZEL, Secrétaire (FR)

Diane KEYSER, Secrétaire (NL)

LES COMMISSIONS

La Fondation s'est dotée de plusieurs commissions. Chacune de ces commissions se compose de membres appartenant aux trois entités du Conseil d'Administration. Quand nécessaire, elles font appel à des experts extérieurs à la Fondation et/ou extérieurs à la communauté juive.

Commission financière

MEMBRES :

Mark EYSKENS

Henri GUTMAN

David SUSSKIND

Abraham FISCHLER

Philippe MARKIEWICZ

Robert TOLLET

Thomas GERGELY

Eli RINGER

Raphaël WERNER

COORDINATEUR FINANCIER :

Marc GOLDWASSER

EXPERTS :

Henri LEMBERGER

Maurice RENOUS

RÉVISEURS D'ENTREPRISES :

Jean-François CATS, Théo VAN HERCK

Commission juridique

La Commission est composée d'avocats et juristes, membres du Conseil :

Frederik ERDMAN

Pinkas KORNFELD

Raphaël WERNER

Marc GROSS

Philippe MARKIEWICZ

Commission nationale de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

La Commission est composée de 5 membres appartenant à l'entité nationale, d'un membre appartenant à l'entité francophone et d'un membre appartenant à l'entité néerlandophone du Conseil d'Administration.

COORDINATEUR : David SUSSKIND

Frederik ERDMAN

Henri GUTMAN

Eli RINGER

Ruth FROHMANN-GARTNER

Julien KLENER

Georges SCHNEK

Commission francophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

COORDINATEUR: Thomas GERGELY

Micha EISENSTORG

Henri GUTMAN

David PARDES

Freddy GOLDBERG

Philippe MARKIEWICZ

Eliane WIEDER

Commission néerlandophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

COORDINATEUR : Raphaël WERNER

Abraham FISCHLER

Mendel FRUCHTER

Pinkas KORNFELD

Ruth FROHMANN-GARTNER

Marc GROSS

Natan RAMET

Comité de gestion du Fonds "Solidarité 3.000" (cf infra)

PRÉSIDENT : Pinkas KORNFELD (Premier Président : Philippe MARKIEWICZ)

VICE-PRÉSIDENTE : Eliane WIEDER

MEMBRES:

Abraham FISCHLER

Philippe MARKIEWICZ

Raphaël WERNER

Thomas GERGELY

Julien KLENER

LES ACTIVITES DE LA FONDATION

Solidarité 3.000

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, chaque Juif qui résidait en Belgique a été victime de discrimination, de persécution et de spoliation.

La Fondation a souhaité, en priorité, soutenir un projet répondant à un objectif social, dans son interprétation la plus large, de solidarité et de soutien aux survivants de la Shoah.

Dans un souci de justice sociale, et dans la mesure de ses possibilités budgétaires, la Fondation a voulu que toute personne qui a vécu toute (ou une partie de) la Seconde Guerre mondiale en Belgique et qui, dès lors, a été discriminée et persécutée en raison de son appartenance aux peuples juif ou tzigane, reçoive 3.000 euros dans le cadre de la restitution et ce, indépendamment de sa nationalité et de son lieu de résidence actuels.

La Fondation a cependant tenu compte des indemnisations qui ont éventuellement déjà été versées personnellement aux Victimes dans le cadre des lois de réparations allemandes (BrüG) ou hollandaise (Maror). et/ou par la Commission Buysse II.

La Fondation a enregistré 5.175 demandes. Fin 2009, elle avait répondu de façon positive à 3.807 demandes pour un total de 9.418.092 € et de façon négative à 1.330 demandes.

Allocations et subsides

- **Les allocations de fonctionnement**

Dans le souci d'assurer l'avenir du judaïsme en Belgique, la Fondation consacre une partie de ses ressources à des allocations de fonctionnement aux organisations communautaires reconnues pour autant qu'elles puissent justifier de deux ans d'activités, ceci à l'exclusion des activités qui ont lieu en dehors de la Belgique.

- **Les subsides à des projets**

La Fondation finance des projets pour autant que ceux-ci soient présentés par ou sous l'égide d'Institutions et/ou organisations reconnues ayant au moins deux ans d'existence.

Les projets sont examinés par la commission concernée et, le cas échéant, soumis à l'avis d'experts.

- **Répartition régionale**

Sauf circonstances particulières, les fonds disponibles sont répartis (et non nécessairement distribués) de la façon suivante : national : 12%, région francophone : 44%, région néerlandophone : 44%.

Tableaux des montants des allocations de fonctionnement aux Institutions et des subsides aux projets en 2009

Commission francophone :

Secteur	Allocations de fonctionnement	projets	total
Euro			
Éducation/culture	15/186.600	8/64.500	251.100
Social	5/144.200	2/25.000	169.200
Enseignement	6/205.000	3/80.000	285.000
Culte	12/76.200	4/60.148	136.348
Mémoire/ racisme - antisémitisme	4/26.800	4/19.300	46.100
Recherche	-	3/23.000	23.000
Sécurité	-	1/30.000	30.000
Politique	1/10.000	-	10.000
Total	648.800	301.948	950.748
nombre d'institutions	43		
nombre de projets		25	

Allocations de fonctionnement francophones**liste des Institutions****Secteur « Education-Culture »**

Brith Irgounim Hahaloutsim : Hashomer Hatzair, Bne Akiva, Hanoar Hatzioni, JIL Maison de la Jeunesse Juive Laïque, Habonim Dror
Centre Communautaire Laïc Juif
Cercle Ben Gourion
Foyer Israélite de Charleroi
Foyer Culturel Juif de Liège
Institut de la Mémoire Audio-Visuelle Juive (IMAJ)
R.A.S. Maccabi
Maison de la Culture Juive
Union des Progressistes Juifs de Belgique
Centre Culturel Judéo-marocain

Secteur Social

Home Heureux Séjour
Beth Lechem
Aide aux Juifs Victimes de la Guerre
Service Social Juif
Besc

Secteur de l'Enseignement

Athénée Maïmonide
Athénée Ganénu
Crèche Nitzanim
Ecole Beth Aviv
Institut Martin Buber
Centre Haï

./..

Secteur Culturel

Communauté Beth Israël
Communauté Israélite Libérale de Belgique Beth Hillel
Communauté Israélite d'Arlon
Communauté Israélite de Belgique
Communauté Israélite de Charleroi
Communauté Israélite de Liège
Communauté Israélite de Waterloo
Communauté Israélite Orthodoxe de Belgique
Communauté Israélite de Schaerbeek
Communauté Israélite d'Uccle-Forest (Maale)
Sépharade 2000 Asbl
Communauté Sépharadite de Belgique

Secteur de la Mémoire

Fondation de la Mémoire Contemporaine
Centre d'Information et de Documentation (CID)
Continuité de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique
Union des Déportés Juifs en Belgique – Filles et Fils de la Déportation

Secteur Politique

Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (CCOJB)

LISTE DES PROJETS FRANCOPHONES

Secteur de la Mémoire

CID-M. Konopnicki : Sauvegarde de documents vidéo et prêt d'exposition

Les Films de la Mémoire-W. Perelsztejn : Espace de diffusion, combat pour la Mémoire

Continuité de l'UARJB : magazine Conti-News

Beth Hillel : commémoration Yom Hashoah

Secteur de la Recherche

CIERL-ULB –A. Bozzini : Poursuite de son doctorat « Juifs et communistes. Le parti communiste de Belgique et *La Rue Juive* de la Libération aux années 1960 »

CIERL-ULB-C. Poujol : renouvellement bourse pour le livre « Récupérer les enfants juifs cachés ou déportés : le rôle de l'Eglise de France – affaire Finaly »

ULB-M-A Weisers : doctorat « Le jugement en Belgique des crimes commis contre les Juifs »

Secteur de l'Enseignement

Athénée Maïmonide : la marche des vivants

Athénée Ganénou : la marche des vivants avril 2010

Ecole Beth Aviv : rénovation de la cuisine

Secteur « Education-Culture »

Institut Sépharade Européen : publication de la revue « Los Muestras » et digitalisation d'interviews

Maison des Etudiants Juifs de Belgique de Belgique : Frais d'entretien des locaux

Musée Juif de Belgique/Fondation de la Mémoire Contemporaine : rétrospective Arno Stern-publication d'un ouvrage

ULB-M. Tabah : Mémoire et Résistance-colloque

Institut d'Etudes du Judaïsme-T. Gergely & B. Herremans : Publication d'un livre « En ordre svp »

Bne Akiva : un lieu d'activités

Hashomer Hatzair : séminaire pour madrihim

Secteur Social

Service Social Juif : travaux de désamiantage

Service Social Juif : classe d'accompagnement « Arnaud Rubin » et soutien logopédique

Secteur du Culte

La Yeshiva avenue du Gui : Mikveh pour hommes

Communauté Israélite Orthodoxe de Bruxelles : réfection de la mikveh (2009 & 2010)

Communauté Israélite de Waterloo : rénovation de la cuisine

Secteur de la Sécurité

Hashomer Hatzair : travaux de sécurisation

commission néerlandophone

Secteur	allocations-subsides	projets	total
Euro			
Culte	1/3.000	-	3.000
Culture/Overdracht Herrinerig Shoah	1/4.000	-	4.000
Education/Culture	8/62.000	-	62.000
Enseignement	17/277.580	1/5.000	282.580
Enseignement/Culture	-	1/2.000	2.000
Enseignement/Social	3/26.700	-	26.700
Erendiensten&Gemeenschapsprojecten	2/146.000	2/36.000	182.000
Institutionnel	1/5.000	-	5.000
Mémoire	1/1.000	-	1.000
Mémoire/Racisme/Antisémitisme	1/35.000	1/2.000	37.000
Racisme/Antisémitisme	3/5.000	-	5.000
Social	8/343.500	4/22.000	365.500
Social/Culture	2/5.000	-	5.000
Total	913.780	67.000	980.780

nombre d'institutions

48

nombre de projets

9

allocations-subsides néerlandophones

liste des Institutions

Jeugd Sport & Cultuur & Overdracht Herrinerig Shoah

Agoeda
B'nai B'rith
Bnei Akiva
Getto Warschau Herdenking
Hanoar Hatzioni
Joods Actueel
Lemaan Teida
Lubavitch
Maccabi
Nowagi
Forum der Joodse Organisaties-Herinnering Shoah

Onderwijs

Bais Rachel
Belz
Beth Chinuch
Beth Limud
Bobov
Etz Chaim
Jesode Hatora-Beth Jacov
Satmar-Yetev Lev
Tachkemoni
Talmud Toire
Tikvatenoe
Wiznitz
Yavne

./..

Hoger Onderwijs

Avreichim

Belz

Wiznitz

Sociaal 1

Koninklijk Vereniging Voor Joodse Weldadigheid

Sociaal 2

Babykraam-Beit Reizel

Bikur Cholim

Chaveirim

Cinderella/Matan Beseser

Heart 2 Heart

Israel Saba

Nowagi senioren

Rehev

S.P.T.

Shalva-Cipora Kampf

Simchat Nissuin

Sois Toussis

Tomchei Shabbos

Erediensten

Machsike Hadas

Oostende

Shomre Hadas

Racisme & Antisemitisme

Forum der Joodse Organisaties

CKJGA

LISTE DES PROJETS NEERLANDOPHONES

Jeugd Sport & Cultuur & Overdracht Herrinerig Shoah

Nowagi

Onderwijs

SPT Basisopleiding

Opstelwedstrijd

Vroem Onderwijs

Sociaal 2

Pessach Actie

Seed

Shifrah & Puach

Hatzole

Gemeenschapsprojecten

Machsike Hadas

Shomre Hadas

commission nationale

Secteur	allocations-subsides	projets	total
Euro			
Culture/Overdracht Herinnering Shoah	1/5.000	-	5.000
Education/culture	-	2/10.400	10.400
Mémoire	1/10.000	5/72.000	82.000
Recherche	-	2/7.000	7.000
Social	-	1/6.000	6.000
Total	15.000	95.400	110.400

nombre d'institutions

2

nombre de projets

10

allocations-subsides nationaux**liste des Institutions****Mémoire**

L'Enfant Caché

Culture/Overdracht Herinnering Shoah

Leeman Teida

LISTE DES PROJETS NATIONAUX**Mémoire**

Musée de l'Europe : la Shoah par balles

Organisation sioniste de Belgique : la marche des vivants

Mizrahi Hapoel : publication d'un livre commémoratif des membres du Bne Akiva déportés

Musée Juif de la Déportation : « Donnez-leur un visage »

Union des Déportés Juifs de Belgique : Pèlerinage à Malines

Education/Culture

Consistoire Central Israélite de Belgique/BESC : Webside « antisémitisme.be »

Glupszynski : apprentissage du judaïsme

Social

Shmira : stage

Recherche

Dialogue & Partage : rendre la parole accessible

Institut de Recherche européen : cycles de conférences, enseignement de la Shoah

Tableau récapitulatif des montants des allocations de fonctionnement aux Institutions et des subsides aux projets en 2009

	commission francophone			commission néerlandophone			commission nationale			total Belgique		
	allocations	projets	total	allocations	projets	total	allocations	projets	total	allocations	projets	total
	648.800	301.948	950.748	913.780	67.000	980.780	18.000	92.400	110.400	1.580.580	461.348	2.041.928
nbre d'institutions	43			48			2			93		
nbre de projets		25			9			10			44	

